
Genève, le 17 septembre 2013

Précisions des HUG

Faisant suite à l'article paru dans la presse de ce jour à propos des évaluations psychiatriques du meurtrier présumé de Madame Adeline Morel, les Hôpitaux universitaires de Genève souhaitent apporter les précisions suivantes:

Monsieur Fabrice A. a fait l'objet d'une expertise psychiatrique détaillée en 2011. Il a bénéficié peu après son arrivée à la Pâquerette d'un suivi psychiatrique régulier de la part du service de psychiatrie pénitentiaire des HUG qui le voyait sur une base bi-mensuelle. Celui-ci a produit un rapport psychiatrique circonstancié, en sus du rapport de la direction de la Pâquerette et selon la procédure usuelle, livré à l'appréciation du service d'application des peines et mesures en vue d'autoriser le principe d'une sortie accompagnée. Il appartiendra à l'expert désigné par le Conseil d'Etat de se prononcer sur le bien-fondé de ces procédures qui, en l'état, ont été respectées.